

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 25 mars , à 20heures, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Pascal GALLEGO

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 mars 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Pierre CABANY
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE, Pierre-Yves CHARRON
- Absents, excusés : Fabien CAILLER, Christine NADALIE

Concerne : 10-15 Compte Administratif 2009 - Approbation

L'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « les dispositions relatives au fonctionnement du Conseil Municipal s'appliquent aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale et notamment l'article L 2121.14 qui précise :

«Le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui que le remplace.

Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.»

Il vous est donc proposé que Monsieur Joseph FORTER assure la présidence lors de l'examen de cette délibération.

Président : Monsieur Joseph FORTER

Le document ci-dessous reprend les grandes lignes du Compte administratif 2009 dont le document intégral est annexé au présent rapport.

Section Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Budget 2009 : 3 300 841,00 €

Réalisé : 3 276 063,32 €

Chapitre 012 : Charges de personnel

Budget 2009 : 2 067 440 €

Réalisé : 2 037 107,89 €

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Budget 2009 : 1 167 255 €

Réalisé : 1 165 047 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Budget 2009 : 314 220 €

Réalisé : 297 050,71 €

Chapitre 66 : Charges financières

Budget 2009 : 89 500 €

Réalisé : 87 324,84 €

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Budget 2009 : 1 200 €

Réalisé : 90,96 €

Chapitre 68 : Dotation aux amortissements

Budget 2009 : 93 300 €

Réalisé : 53 256 €

Recettes

Chapitre 013 : Atténuation des charges

Budget 2009 : 101 280 €

Réalisé : 154 733,16 €

Chapitre 70 : Produits des Services

Budget 2009 : 390 650 €

Réalisé : 417 292,70 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Budget 2009 : 4 273 000 €

Réalisé : 4 309 565 €

Chapitre 74 : Dotations et participations

Budget 2009 : 2 351 570 €

Réalisé : 2 375 513,96 €

Chapitre 75 : Autres produits gestion courante

Budget 2009 : 0,00 €

Réalisé : 4 069,68 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Budget 2009 : 1 500,74 €

Réalisé : 257 300 €

Section investissement

Dépenses

Chapitre 10 : Dotation, fonds divers et réserves

Budget 2009 : 63 729 €

Réalisé : 63 729 €

Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts

Budget 2009 : 112 300 €

Réalisé : 112 256,13 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Budget 2009 : 82 000 €

Réalisé : 30 678,71 €

Reste à réaliser : 43 000 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Budget 2009 : 4 015 321 €
Réalisé : 1 214 714,70 €
Reste à réaliser : 1 388 879 €

Recettes**Chapitre 10 : Dotation, fonds divers et réserves**

Budget 2009 : 319 948 €
Réalisé : 111 612 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Budget 2009 : 307 160 €
Réalisé : 96 909,10 €
Reste à réaliser : 123 155 €

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés

Budget 2009 : 1 400 000 €
Réalisé : 1 400 000 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Budget 2009 : 488 411 €
Réalisé : 168 167 €

L'exercice 2009 présente donc un résultat au 31 décembre 2009 de :

- Fonctionnement : + 345 233,78 €
- Investissement : + 497 698,56 €
- **Résultat** : + 842 932,34 €
-

Le Compte Administratif présente donc un résultat de clôture au 31 décembre 2009 de :

- Fonctionnement : + 1 260 989,04 €
- Investissement : + 554 929,87 €
- **Résultat** : + 1 815 918,91 €

Les comptes de la Communauté des Communes correspondant aux écritures du Trésorier et restant dans la limite des crédits ouverts, il est demandé aux élus de bien vouloir approuver le Compte Administratif de l'exercice 2009.

Ces chiffres ont été précisés et analysés lors de la réunion du Groupe de Travail « finances » du 16 mars 2010.

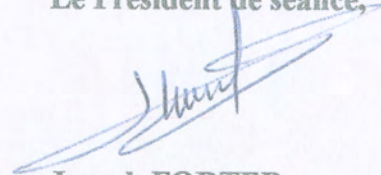
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► approuve le Compte Administratif 2009.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 26 mars 2010

Le Président de séance,



Joseph FORTER



Acte à classer

D10-15

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2010-04-01T14-31-07.00 (MI22752058)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100325-D10-15-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Compte Administratif 2009

Date de décision : 25/03/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)Acte : [10-15.PDF](#)

Préparé	Le 01/04/10 à 14:30	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 01/04/10 à 14:31	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 01/04/10 à 17:31	